



Communiqué de presse

## **Tarifs inchangés en 2010 pour tous les clients de Romande Energie**

Morges, le 26 août 2009 – Romande Energie publiera ses tarifs régulés 2010 pour le 31 août 2009, conformément à la législation en vigueur. Les composantes du prix de l'électricité dépendant directement de Romande Energie, soit l'énergie et le timbre d'acheminement local et régional, resteront stables en 2010. Ensemble, elles représentent un peu plus de 80% de la facture d'électricité du consommateur moyen.

Les autres composantes des tarifs sont également perçues par Romande Energie avant d'être rétrocédées à swissgrid ainsi qu'à la Confédération, aux cantons et aux communes. Il s'agit du timbre de transport (réseau à très haute tension), de l'énergie de réglage (services système) et des taxes et émoluments des pouvoirs publics (PCP).

La responsabilité de Romande Energie est de garantir l'approvisionnement de ses clients en électricité, au moment où ils en ont besoin et en quantité suffisante. Pour ce faire, elle produit du courant et procède à des achats sur les marchés de gros de l'énergie. Ces achats représentent un coût toujours plus important. Malgré cette hausse, Romande Energie assurera le maintien de ses tarifs en 2010, pour toutes les catégories de clients.

A noter que les tarifs de Romande Energie (énergie et timbre d'acheminement) sont inchangés depuis juillet 2008 et même depuis 2006 en ce qui concerne plus de deux-tiers de la clientèle (tarif Volta simple).

Soucieuse d'accomplir sa mission d'intérêt public avec professionnalisme et de répondre toujours mieux aux attentes de ses clients, Romande Energie poursuit ses efforts de maîtrise des coûts et de développement de sa production propre de façon à contenir l'évolution de ses tarifs. Une information détaillée sur les grilles tarifaires 2010 parviendra prochainement à sa clientèle.

\* \* \* \* \*

### **Notes à la rédaction**

Conformément aux règles de publicité événementielle publiées dans le Règlement de cotation de la Bourse suisse (SIX), ce communiqué est envoyé en-dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

\* \* \*

### **Le prix de l'électricité intègre :**

- le coût de l'énergie,
- le timbre,
- les taxes et émoluments de la Confédération, des cantons et des communes.

**Le timbre** constitue, quant à lui, le coût d'acheminement de l'électricité de son lieu de production à son lieu de consommation ainsi que le coût de régulation du système. Il se décompose en 3 parts :

- timbre d'acheminement (réseau local et régional),
- timbre de transport (réseau national à très haute tension),
- services système (énergie de réglage).

Si le calcul du timbre d'acheminement relève de Romande Energie, il n'en va pas de même pour le timbre de transport ni pour les services système qui sont fournis et facturés à Romande Energie par la société swissgrid SA.

\* \* \*

**Les tarifs 2010** seront publiés pour le 31 août 2009 sur le site de l'AES : [www.electricite.ch](http://www.electricite.ch)

\* \* \* \* \*

### **Contact**

Karin Devalte  
Responsable de la Communication  
Rue de Lausanne 53  
1110 Morges

Tél. fixe: 021 802 95 67  
Mobile: 079 386 47 67  
Courriel: [karin.devalte@romande-energie.ch](mailto:karin.devalte@romande-energie.ch)

### **Site Internet**

[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)